

AVIS

Réf. :RUR.18.384.AV-Nature
Date d'approbation : 5/10/2018

Demande de dérogation émanant de la Commune de Philippeville concernant la destruction de barrages et la mise à mort d'une quinzaine de castors causant des dommages à l'étang communal de Neuville

DONNEES INTRODUCTIVES

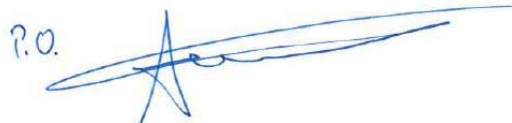
<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	11/09/2018 – DNF/DN/SLA/Sorties 2018 : 19102
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 5 octobre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 2 octobre 2018), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et émet un **avis défavorable** à l'octroi de la dérogation demandée.

Il ressort en effet des informations communiquées par un membre que le site concerné convient remarquablement pour l'organisation d'actions de sensibilisation à la nature et l'environnement. La situation n'est pas problématique.

En outre, une solution amiable a été trouvée grâce à l'intervention de l'agent DNF local, ce qui a apparemment permis de désamorcer le problème. Le Pôle « Ruralité », Section « Nature » tient à souligner cette action efficace et constructive de l'agent concerné.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »